

	<p>SERVICES PUBLICS CFE – CGC 15-17 rue Beccaria 75012 Paris</p> <p>☎ 01.44.70.65.90</p> <p>fonctions.publiques@cfccgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

UFCFP/NM/JpF/ 2020-44

Paris, le 31 mars 2020

La Fédération des Services Publics CFE CGC

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès du ministre
de l'action et des comptes publics
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Objet : Revendications dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Suite à la dernière audio conférence du 26 mars nous souhaitons formaliser les revendications prioritaires de notre Fédération des Services Publics CFE CGC.

L'ensemble des agents, pourtant durement éprouvés par de multiples réformes ces dernières années, fait aujourd'hui l'irréfutable preuve de son rôle vital dans notre société. La priorité est donc d'adapter la législation pour protéger leur engagement tout en amorçant les leviers de la reconnaissance, notamment financière et en particulier envers les agents en première ligne.

En premier lieu nous souhaitons bien évidemment évoquer la protection des agents en contact avec la population. Tout et plus doit être mis en œuvre pour affecter masque et gel désinfectant à l'ensemble de ces collègues ! Au cœur de la crise les carences encore constatées chez le personnel soignant, chez les policiers, chez les douaniers, chez les sapeurs-pompiers ou chez le personnel de la pénitentiaire par exemple sont insupportables.

Autre priorité ; la prise en charge comme maladie professionnelle de tout agent engagé en première ligne atteint par le covid 19. Le personnel soignant a obtenu, à juste titre, des garanties à ce niveau mais il nous apparaît complètement incohérent d'écarter les forces de l'ordre, les pompiers ou le personnel pénitentiaire par exemple. Une vraie réflexion doit s'engager rapidement sur ce sujet. Dans cet esprit nous renouvelons la demande d'un bilan régulier de l'ensemble des agents atteint par le virus.

Nous sollicitons également deux autres mesures :

- le déplafonnement du nombre de jours épargnés sur le compte épargne temps ;
- l'abrogation pure et simple du jour de carence, aujourd'hui suspendu. Cette journée de carence est une mesure injuste et inefficace.

Nous souhaitons également vous sensibiliser sur la situation globale des personnes fragilisées et en situation de handicap. Elles doivent en effet pouvoir bénéficier des aménagements et de la compensation de leur situation. Ainsi il nous paraît nécessaire et fondamental que les comités locaux du FIPHP (régions) se concertent pour ne pas pénaliser les employeurs, les agents en situation de handicap et les conventions en cours. Il en est de même pour le niveau national avec les ministères qui conventionnent.

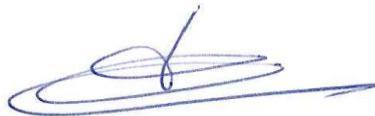
Un mot également à propos des agents en contrat à durée déterminé pour lesquels nous demandons la plus grande vigilance devant le risque de rupture abusive.

Pour conclure, et sur les mesures post crise, la reconnaissance globale de la nation des agents sera très attendue et cette légitime attente ne saurait être trahie.

Nous nous tenons à votre disposition pour argumenter avec vos équipes nos différentes propositions, non exhaustives dans cet écrit.

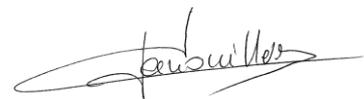
En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier. Veuillez recevoir, monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Nathalie MAKARSKI



Présidente de la Fédération
des Services Publics de la CFE CGC

Loïc FANOULLERE



Vice-Président de la Fédération
des Services Publics de la CFE CGC